

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Pensons-y bien

“ Dieu vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles, de vos actes, dans l'exercice de ce droit important de vote que la constitution de notre pays vous accorde et vous garantit.

“ N'oubliez pas, N.-T.-C.-F., de demander à Dieu d'éclairer tous ceux qui prennent part à l'élection... Demandez pour vous-même la grâce de bien connaître ce que vous avez à faire et d'éviter avec soin tous les dangers que présentent ces temps d'excitation et de trouble. Invitez vos familles à prier, afin qu'avec la bénédiction de Dieu, cette élection tourne au plus grand bien spirituel et temporel de notre chère patrie.(1)

Un discours de S. E. le cardinal Parocchi (2)

“ Il est encore certains catholiques qui sont portés à douter que la Franc-Maçonnerie soit véritablement une secte politique et religieuse; ils en font volontiers une société de bienfaisance, de philanthropie, qui a pour but d'exercer le bien avec une plus grande liberté. Pour tout esprit attentif, ce préjugé tombe bien vite: d'ailleurs les démonstrations de M. de la Rive sont capables de nous convaincre jusqu'à l'évidence.

“ Combien il est nécessaire de la faire connaître sous son vrai

(1) Mandement des élections.

(2) Prononcé au palais Altieri, le 22 mars à la fin d'une conférence sur la maçonnerie moderne. Nous reproduisons seulement les principaux passages.

jour! Sachez-le, Messieurs, l'arme principale de la Franc-Maçonnerie, c'est notre ignorance : ignorance en ce qui concerne la secte elle-même, ignorance ou du moins connaissance trop incomplète et trop superficielle de la doctrine catholique. Si l'on se donnait la peine d'exposer dans toute sa vérité la foi catholique, comme devant cette vive lumière s'évanouirait vite le vain prestige de la Gnose moderne! *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* (*Applaudissements.*)

"Aussi, je viens vous exhorter, Messieurs, à démasquer cette prétendue science qui se pose en face de la foi. Les francs-maçons affirment avec audace leurs doctrines épouvantables; ils les étalent au grand jour et ne cachent plus à personne qu'ils veulent détruire le catholicisme et chasser Jésus-Christ. (*Bravo!*)

"Mais la science et la foi ne suffisent pas. Il faut que les catholiques sachent mettre leur conduite morale en harmonie avec les convictions de leur intelligence; à la plénitude des croyances, à la soumission parfaite au magistère de l'Eglise et de son Chef auguste, il faut joindre l'intégrité de la vie, la logique des actes qui fait les héros. (*Vifs applaudissements!*)

"*La foi sans les œuvres est une foi morte.* Cette vérité est aussi certaine aujourd'hui qu'autrefois; elle l'est à travers tous les temps et tous les espaces.

"Aimez les œuvres, Messieurs; favorisez partout et toujours le développement de la vie catholique sous toutes ses formes, étendez votre action jusque dans la vie sociale. (*Bravo!*)

"Ceux qui ont des préjugés contre les Cercles, contre les Congrès, contre les Associations catholiques, méritent bien qu'on mette en doute leur fidélité dans la pratique. (*Sourires.*)

"Ils affectent une charité compatissante, une charité qui a de grandes ailes (*Rires*); ces ailes sont peut-être quelquefois trop grandes, car ces personnes semblent réserver leurs préférences pour les francs-maçons et les impies. (*Applaudissements.*)

"Cette manière d'agir et ces nonchallances exagérées n'ont jamais abouti qu'à des succès assez semblables à ceux de Barattieri. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

"Les francs-maçons disent: il faut que Satan règne, *Oportet illum regnare.* Nous, catholiques, disons: *Oportet Christum regnare.* Il faut que le Christ règne. Ne donnons pas de trêve à nos armes et à nos combats jusqu'à ce que Jésus-Christ soit vainqueur de l'enfer." (*Applaudissements prolongés.*)

Ce discours du cardinal Parocchi, touche plusieurs points pratiqués sur lesquels, nous le constatons avec plaisir, la *Semaine Religieuse* n'a rien à modifier.

Déclaration du ministère Tupper-Angers sur la question des écoles

“ Il n'est pas nécessaire pour moi d'essayer, dans le court espace d'un alinéa, de faire une revue complète de la position du gouvernement sur la question des écoles du Manitoba. Quoique la conduite du gouvernement ait été honteusement représentée à faux par des hommes qui ont en cela un but à atteindre, ou sont trompés par une conception erronée de la question prise à son mérite réel, c'est un fait admis que le gouvernement a pris une position claire et définie sur le côté constitutionnel de cette affaire. Nous avons tout simplement fait ce que nous croyions être juste, en accomplissant le devoir que nous impose le jugement du plus haut tribunal de l'Empire et nous avons cherché à remédier aux griefs de la minorité catholique romaine de Manitoba en la rétablissant dans la jouissance des droits et privilèges que lui garantit la Constitution. Sachant que notre cause repose sur une base constitutionnelle solide et convaincus que nous faisons ce qui est juste, c'est pour nous un devoir patriotique de persister dans la politique que nous avons adoptée à ce sujet; et nous en appelons maintenant, pour la revendication de notre conduite au sobriété sentiment de justice du peuple canadien. ”

La liberté humaine (*suite et fin.*)

LIBERTÉ DE CONSCIENCE

- D Quelle espèce vient immédiatement après ?
- R. Immédiatement après vient le système de ceux qui, tout en concédant qu'on doit dépendre de Dieu, osent répudier les règles de foi et de morale qui dépassent l'ordre de la nature, ou prétendent, du moins, qu'on n'a pas à en tenir compte, surtout dans les affaires d'Etat.
- D. Quelle pernicieuse erreur découle de cette doctrine ?

R. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, que plusieurs veulent radicale et totale, prétendant que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas ; tandis que d'autres ne mettent pas en doute l'existence de l'Eglise, mais veulent que son pouvoir, privé de toute autorité législative, judiciaire et coercitive, se borne à diriger par l'exhortation, la persuasion, ceux qui veulent bien se soumettre à elle.

D. Quel est le résultat de cette théorie ?

R. C'est de dénaturer le caractère de l'Eglise de Dieu qui possède toutes les qualités et tous les droits qui caractérisent une société légitime, supérieure, de tous points parfaite, et de la mettre, comme toute autre association libre, sous la domination de l'Etat.

D. Que faut-il penser de l'opinion de ceux qui n'approuvent pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais estiment qu'il faut amener l'Eglise à céder aux circonstances, à se prêter à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés ?

R. Cette opinion est honnête, si l'on veut dire que l'Eglise, en vue d'un grand bien à espérer, doit se montrer indulgente et concéder aux circonstances de temps ce qu'elle peut concéder sans violer la sainteté de sa mission ; mais il en est tout autrement, s'il s'agit de pratiques et de doctrines que l'affaiblissement des mœurs et les erreurs courantes ont introduites contre le droit, et qui ne peuvent que nuire à la religion.

D. Que résulte-t-il de ces considérations ?

R. Il en résulte : 1° qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre, ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des cultes, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme ; 2° que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer en désordre ; 3° que là où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien et en penser la même chose que l'Eglise ; 4° qu'il est permis de chercher une autre organisation publique, quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence

injuste ou prive l'Eglise de la liberté légitime ; 5° qu'il n'est pas en soi contre le devoir de préférer pour l'Etat une constitution tempérée par l'élément démocratique, à condition toutefois qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du droit public ; 6° qu'il est louable de prendre part à la question des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux, à raison de circonstances particulières, ne soit imposée une conduite différente, et de travailler chacun selon son pouvoir, à la défense, à la conservation et à l'accroissement de la chose publique ; 7° que l'Eglise ne condamne pas que l'on veuille affranchir son pays ou de l'étranger ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice : et qu'elle ne reprend pas davantage ceux qui travaillent à donner aux communes l'avantage de vivre selon leurs propre lois, et aux citoyens toutes les facilités pour l'accroissement de leur bien-être.

L'Eglise a toujours eu la coutume d'être une fidèle protectrice de toutes les libertés civiles exemptes d'excès.

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCESE DE QUÉBEC

Sainte-Agathe

Les premiers habitants de Sainte-Agathe étaient des Irlandais. C'est probablement pour cette raison qu'on a donné pour patronne à cette paroisse Sainte Agathe qui est, on le sait, la patronne de l'église des Irlandais à Rome.

La première église de Sainte-Agathe étant devenue tout à fait impropre au culte, fut remplacée en 1854 par une église un peu plus grande, qui fut incendiée en décembre 1866. Elle fut remplacée, l'année suivante, par l'église actuelle. C'est un édifice en pierre de 110 pieds de longueur sur 52 de largeur.

Sainte-Agathe fut d'abord desservie comme mission par les curés de Saint-Gilles de Beauvillage. Le premier curé résident de Sainte-Agathe a été M. W. Richardson, qui avait exercé les fonctions de curé à Saint-Gilles de Beauvillage. Il arriva dans la paroisse le 1er octobre 1857. M. Richardson a eu pour successeurs MM. F.-I. Paradis, 1867-1869 ; N.-M. Huot, 1869-1876 ; P. Kelly, curé actuel.

Saint-Cyrille de Lessard

La paroisse de Saint-Cyrille de Lessard fut érigée canoniquement par Mgr Joseph Signay, le 12 novembre 1844.

Saint Cyrille, évêque de Jérusalem et docteur, dont la fête se célèbre le 18 mars, lui fut donné pour titulaire, on ne sait pour quelle raison.

Mgr Signay, le 22 décembre 1845, permit de construire une première chapelle de 45 pieds sur 35, dont le premier étage devait servir au culte et la mansarde de résidence au desservant.

Sur la demande de M. F.-X. Delage et des paroissiens de Saint-Cyrille, Mgr Baillargeon permit, le 26 janvier 1860, de construire l'église actuelle. Elle ne fut entièrement terminée qu'en 1885.

De 1865 à 1882, Saint-Cyrille a été desservie par le curé de l'Islet et ses vicaires. Les curés ont été MM. Charles Galarneau, 1865-1882; Charles-Eugène Frenette, 1882-1888; François de B. Boutin, 1888-1889; Maxime J. Fillion, curé actuel.

L'église est à neuf milles du fleuve Saint Laurent, sur le fief Lessard; de là le nom de la paroisse.

Saint-Cyrille de Lessard compte 1200 âmes.

P.-G. Roy

Le qualificatif ultramontain

Il n'a rien d'injurieux, puisqu'un ultramontain n'est pas autre chose qu'un catholique romain pur et simple, sans alliage.

Ceux qui l'emploient ironiquement ne savent donc pas ce qu'ils disent.

Les écoles en Angleterre

Le gouvernement anglais ne croit pas que l'Etat ait pour mission d'enseigner. Il pense que c'est le rôle des citoyens, et que l'Etat ne doit être qu'un *répartiteur intelligent et impartial* des octrois aux écoles suivant le crédit dont elles jouissent.

En Angleterre, l'école publique ne cherche pas à supplanter

l'école libre. L'école publique ou officielle n'a qu'un but : suppléer l'initiative privée en défaut.

Dans son récent projet de loi, le ministre dit : " Je crois que les écoles libres sont un avantage pour l'éducation, parce qu'elles s'efforcent d'infuser de l'indépendance, de l'originalité et de la variété dans notre système d'éducation, et ainsi de contrebalancer, le plus possible, cette tendance à l'uniformité, qui est la caractéristique de l'enseignement de l'Etat. "

Ce n'est pas là le seul motif qui dicte la politique scolaire du gouvernement anglais. Le ministre ajoute : " les écoles libres existent, et vraisemblablement elles existeront encore pendant quelque temps ; dès lors, comme les catholiques et beaucoup de membres de l'Eglise d'Angleterre considèrent comme un devoir de conscience d'élever leurs enfants dans leurs idées religieuses, il serait impossible d'obliger ces enfants à fréquenter les écoles officielles, publiques, sans se rendre coupable d'un acte d'intolérance auquel le peuple anglais ne voudra jamais consentir. "

Voilà le langage d'un véritable homme d'Etat.

Le ministre ne se contente pas de l'énoncé de ces principes, mais il leur donne une sanction en ajoutant :

" Les inspecteurs ont fait remarquer que la plupart des écoles libres dans les quartiers pauvres des grandes villes se trouvaient dans des difficultés financières, et cela tout spécialement s'applique aux écoles catholiques. Celles-ci sont soutenues, les unes par des ordres religieux, les autres par des appels fréquents à la charité, d'autres par des souscriptions venues des plus pauvres gens. Dans ce but, le gouvernement propose d'allouer une piastre par élève à toutes les écoles libres et presque toutes nécessaires. "

Ce programme scolaire est celui qui finira par prévaloir dans tout le Canada.

Une journée d'élection

" Les saints disaient en parlant de ce temps préparatoire à nos destinées immortelles : *O moment fugitif d'où dépend l'éternité !*

" Ne pourrait-on pas dire, toute proportion gardée, en parlant d'une journée d'élection : *O moment fugitif, d'où dépendent*

nos intérêts, peut-être même, par des liens mystérieux, le bien et le salut de beaucoup d'âmes !

“ Faut-il donc ajouter avec nos saints livres ; *il n'y aura plus de temps, plus d'occasion pour réparer la faute ?* (1)

La Franc-Maçonnerie

“ Est à la fois le comble du ridicule et le dernier mot de la puissance. ”

Aux journalistes

“ Les journalistes chrétiens doivent user d'un genre de langage digne et mesuré, qui ne blesse pas l'esprit des lecteurs par une anertume excessive ou intempestive de paroles et ne serve pas les intérêts de parti ou des avantages particuliers de préférence au bien général. ” (2)

Indicateur des voyageurs en route pour le paradis

Départ à toute heure. Arrivée : Quand il plaît à Dieu.

Train éclair : Pauvreté, chasteté, obéissance.

“ régulier : Piété, sacrements et esprit d'obéissance.

Omnibus : Commandements et devoirs d'état.

AVIS :

1° Pas de billets de retour ; 2° Pas de trains de plaisir ; 3° Les enfants qui n'ont pas l'âge de raison ne paient rien ; 4° Les voyageurs sont priés de n'apporter d'autre bagage que celui de leurs bonnes œuvres, s'ils ne veulent pas perdre le train ou être retardés à l'avant-dernière station ; 5° On prend des voyageurs sur toute la ligne. (3)

(1) Mandement de Mgr l'évêque de Tulle.

(2) Discours de Léon XIII, 22 fév. 1879.

(3) Reproduit du messager de Lyon, avec quelques modifications.

Robert Cavalier de La Salle (1643-1687)

Le 30 juillet dernier j'arrivais à Dieppe. Le lendemain je visitais le Monastère de l'Hôtel-Dieu de cette ville, où je fus reçu avec bonté par la Révérende Mère Saint Arsène, la Supérieure actuelle. Elle me fit parcourir toute la maison et me donna les renseignements suivants. Il y a 20 religieuses de chœur et 6 sœurs converses. Le personnel de la maison, malades et autres, est de 500. Le Monastère appartient à l'administration civile. Les bonnes religieuses ne sont plus chez elles depuis 35 ans et peuvent être expulsées d'un jour à l'autre. Je faisais remarquer à la Révérende Mère Saint Arsène, combien était plus enviable que la leur, la position de nos Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Parti de Dieppe le 31 juillet, de Dieppe d'où nous sont venues en 1639, nos admirables Religieuses Hospitalières, j'arrivais à Rouen quelques heures plus tard.

Il me tardait de voir Rouen et d'en visiter les monuments les plus célèbres, entre autres, celui du Bienheureux J. B. de la Salle, dont le tombeau est à Saint-Sévère, paroisse d'un faubourg de la ville, et le crâne conservé à Saint-Gervais dans la chapelle des Frères des Ecoles chrétiennes, ainsi que celui de la Pucelle d'Orléans. Le monument de Jeanne d'Arc vient d'être érigé, d'une manière royale à Bonsecours, par les soins de feu le Cardinal Thomas, Archevêque de Rouen et Primat de Normandie. Ce monument est tout à côté de la nouvelle église de Notre-Dame de Bonsecours; il est digne de la Pucelle. Le monument et l'église éterniseront et la mémoire de Jeanne d'Arc et celle du vénéré Cardinal.

Après avoir visité une autre statue de la Pucelle, élevée à l'endroit même où cette vaillante fille fut brûlée par les Anglais, je n'eus rien de plus pressé que de me rendre à la Cathédrale. C'est un vaste bâtiment gothique de 440 pieds de longueur, à trois nefs.

On est étonné des richesses que l'art et la sculpture ont accumulées dans ce temple. On y admire surtout le fini des tombeaux des Cardinaux d'Amboise, l'oncle et le neveu.

En ce moment on y voit suspendus à la voûte quatre chapeaux de Cardinaux, anciens archevêques de Rouen. Le tombeau du cardinal Thomas, mort il y a à peine deux ans,

disparaît sous les couronnes de fleurs naturelles et autres que la piété filiale va y déposer.

La Seine passe sous la cathédrale de Rouen. La flèche de la cathédrale, flèche en fer, percée à jour et que l'on admire avec raison, a près de 465 pieds.

En visitant les chapelles latérales de ce temple, mon attention fut attirée sur une épitaphe en marbre noir, que j'appellerais plutôt un monument, et sur laquelle étaient gravés, entre autres, les mots suivants : "Cavelier de la Salle, Canada." Il n'en fallut pas plus pour me décider à prendre mon carnet et à transcrire l'inscription entière. Ce monument, en me rappelant la patrie absente, était devenu pour moi d'un intérêt palpitant.

Voici comment se lit cette inscription :

"A la mémoire de Robert Cavelier de La Salle, baptisé à Rouen, le 22 Nov. 1643, en la paroisse de Saint-Herbland aujourd'hui réunie à l'église cathédrale Notre-Dame, anobli le 15 mai 1675 par Louis XIV, en récompense des services rendus à son pays, mort le 19 mars 1687, après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi, et pendant vingt années, du Canada au golfe du Mexique fait connaître aux sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom Français.

Ce monument, consacré à honorer son patriotisme et sa piété, a été érigé par les soins de M^{gr} Thomas, Archevêque de Rouen Primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept (1857.)"

Je crois qu'il y a erreur quant à la date de la mort de Robert Cavelier de La Salle. Ferland la fait arriver le 20 mai 1687, et non pas le 19 mars.

Robert Cavelier de La Salle est le découvreur du Mississipi, mais après Marquette et Joliet.

Voici ce que dit de Robert Cavelier de La Salle, l'historien Ferland :

"Après plusieurs voyages faits aux environs du fort S. Louis, M. de La Salle nomma le Sieur Le Barbier commandant en ce lieu... et le 12 janvier 1687, il partit avec 16 hommes dans l'espérance de se rendre au Mississipi, dont il ne se croyait pas bien éloigné. Parmi ses compagnons était le Sieur Cavelier, son frère, Moranget et le jeune Cavelier, ses neveux, et le Père Anastase.

A mesure qu'ils avançaient dans le pays, ils le trouvaient

plus peuplé : mais de grandes difficultés retardaient beaucoup les voyageurs. Le 17 mai, Moranget maltraita de paroles Duhaut, Hiens et le chirurgien Liotot : aussi ces trois hommes résolurent de se défaire de lui, et, la nuit suivante, le tuèrent à coups de hache, ainsi qu'un loquais et un chasseur sauvage qui accompagnaient Moranget.

Cependant les meurtriers comprirent qu'il ne leur serait pas facile de se soustraire à la juste vengeance de M. de La Salle s'ils ne se défaisaient pareillement de lui. Après avoir délibéré sur les moyens de le tuer, un incident qu'ils n'avaient pas prévu, leur livra la proie qu'ils cherchaient. Une rivière qui les séparait et qui s'était considérablement grossie depuis qu'ils l'avaient passée, les retint pendant deux jours. M. de La Salle, surpris de ne voir revenir ni son neveu, ni les deux hommes qui l'accompagnaient, voulut lui-même en chercher des nouvelles.

Le 20 mai, il partit avec le Père Anastase et un sauvage. Comme il approchait du lieu où les assassins s'étaient arrêtés, ceux-ci l'aperçurent. La rivière était entre eux et lui : Duhaut et Larchevêque la passèrent, et, ayant aperçu M. de la Salle, qui s'avancait vers eux, ils s'arrêtèrent. Duhaut, ayant son fusil chargé et bandé, se cacha dans de longues herbes, tandis que Larchevêque s'avança vers M. de La Salle qui lui demanda des nouvelles de son neveu Moranget. Dans ce moment Duhaut tira son coup ; M. de La Salle le reçut dans la tête et tomba raide mort.

C'est ainsi que le Père Anastase raconte les circonstances de ce malheureux événement. Telle fut à peu près la mort de Robert Cavelier, Sieur de La Salle. Homme d'une capacité, d'une étendue d'esprit, d'un courage et d'une fermeté d'âme qui l'auraient conduit à quelque chose de grand, si avec tant de bonnes qualités, il avait su se rendre maître de son humeur sombre et atrabilaire, fléchir la dureté de son naturel et réprimer la hauteur avec laquelle il traitait non seulement ceux qui dépendaient de lui, mais ses associés mêmes, dont quelques-uns avaient fait une bonne partie des avances pour son entreprise et y avaient par conséquent un grand intérêt.

Robert Cavelier de La Salle n'avait donc que 43 ans et 6 mois lorsqu'il décéda.

C'est de Robert Cavelier de La Salle que veut parler M. l'abbé

Fornel, dans l'oraison funèbre de Mgr de Saint-Vallier, prononcée à la Cathédrale de Québec le 2 janvier 1728. Le prédicateur parlant des libéralités de Mgr de Saint-Vallier, dit :

“Parcourons les bords de ce grand fleuve, n'en verrons-nous pas de tous côtés les plus magnifiques vestiges ! Combien de temples, ou bâtis ou réparés ! Combien d'ornements, de vases sacrés distribués ! Est-il une église qu'il n'ait pas enrichie de ses dons ? Mais passons d'une mer à l'autre ; de l'île Royale, remontant le grand fleuve, traversons jusqu'au bas d'un autre grand fleuve qu'un *illustre canadien* en le découvrant, a joint à la domination française, je parle du fleuve Mississipi.”

Robert Cavalier de La Salle a donc bien mérité d'avoir un monument qui fasse revivre sa mémoire dans sa ville natale.

VIATOR

Pensée

“La couronne est promise, non pas précisément à ceux qui auront triomphé, mais à ceux qui auront légitimement combattu.”

Composition du Ministère Tupper-Angers

Premier et Secrétaire d'État	Sir C. Tupper ;
Président du Conseil	L'hon. A.-R. Angers ;
Justice	“ A.-R. Dickey ;
Travaux publics	“ A. Desjardins ;
Commerce	“ W.-B. Ives ;
Postes	“ L.-O. Taillon ;
Agriculture	“ Dr Montagne ;
Chemins de fer et canaux	“ J.-G. Haggart ;
Finances	“ G.-E. Foster ;
Milice	“ Colonel Tisdale ;
Marine et Pêcheries	“ J. Costigan ;
Intérieur	“ H.-J. Macdonald ;
Contrôleur de douanes	“ J.-F. Wood ;
“ du revenu intérieur	“ Colonel Prior ;

MM. J.-J. Ross de Québec, Smith d'Ontario et Fergusson de l'Île du Prince-Edouard, ministres sans portefeuille.

Histoire d'une Indienne (suite)

V

NOËL.

Les esprits bienheureux qui veillent sur les orphelins, s'unirent au bon ange de Tangamal pour la conduire à Coïmbatour. A son arrivée dans cette ville, elle aperçut la jolie église dédiée à l'Immaculée-Conception que construisit Mgr Despoimiers, de sainte mémoire. S. G. Mgr Bardou a fort embelli ce joli sanctuaire et au moment où l'aveugle et sa conductrice entraient à Coïmbatour, on y célébrait la fête de Noël.

Tangamal n'avait jamais vu d'église ; aussi s'empressa-t-elle de dire à sa vieille compagne :

“ Kélavie, si vous pouviez voir quelle belle maison ? elle est grande, haute ; entrons dedans, je vous en prie. ”

La vieille était dans ses beaux jours, elle laissa faire l'enfant : bientôt toutes deux pénétrèrent dans l'intérieur de l'église. La grand'messe venait de finir et tous les Indiens se pressaient en foule à la crèche, pour rendre hommage à l'enfant Jésus.

“ Qu'est-ce que tout ce tapage ? dit la vieille en grommelant.

— Ah ! si vous voyiez, dit la petite. Tous vont *combouder* (adorer en se prosternant) un enfant joli et couvert de bijoux : mais il ne dit rien et ne remue pas non plus. Un *souami* (seigneur prêtre) le tient dans ses bras. Il a de beaux habits tout brodés d'or ; comme c'est beau ! et comme j'aime cet enfant. Allons le combouder nous aussi.

“ Non, non, dit la vieille. Je vois que nous sommes chez des chrétiens. Nos dieux nous maudiraient si nous allions rendre hommage au leur. ”

Ayant fait cette déclaration, l'aveugle entraîna Tangamal en sens opposé à celui où se rendait la foule. La petite dut obéir aux injonctions réitérées de la vieille et sortir de l'église de Coïmbatour.

Pour la première fois, Tangamal s'était trouvée au pied du Tabernacle et avait vu l'image de Celui que l'amour y retient prisonnier. La grâce, de son jet divin, avait touché le cœur de la petite et, dans ses pensées, il n'y avait plus de place que

pour le bel enfant comboudé par ceux que la kélavie avait appelé des chrétiens.

Sans rien dire à l'aveugle du travail qui s'opérait en son âme, Tangamal la conduisait de porte en porte, demander la nourriture nécessaire à toutes les deux. Elle vit d'autres *pitchekury* (mendiants, littéralement: gens qui demandent pitié) se diriger vers un établissement plus considérable que les autres. C'était le jour des surprises et Tangamal ouvrit de grands yeux en apercevant au milieu des pauvres une dame blanche, à l'air doux et charitable, qui donnait des *caches* (monnaie indienne) aux indigents et aux malades. Elle s'avança à son tour, et éprouva, à l'aspect de l'inconnue, la même émotion qui avait agité son cœur à la vue de l'image de l'enfant Jésus.

“Que veux-tu, ma petite?” lui dit la Franciscaine Missionnaire de Marie, car c'était une Religieuse de notre Institut que la petite avait devant elle.

— Je conduis cet aveugle, répondit l'enfant. Nous avons faim, voulez-vous nous donner quelque secours?

— Ici, on soigne les malades, continua la Mère en souriant. Tu ne me parais pas souffrante et la vieille semble aussi se bien porter.

— Oui, mais nous avons faim, ajouta la fillette, et si tu es bonne tu me donneras l'aumône.

— Est-ce que cette kélavie est ta grand'mère? lui demanda la Religieuse, intéressée par l'air doux et intelligent de Tangamal.

— Non, mais donne-moi quelque chose pour elle, sans cela, elle sera mécontente et me battra.”

Tangamal ajouta ces dernières paroles tout bas et comme en confidence.

La Franciscaine eut pitié et donna quelques aliments à l'enfant. Délicate et fière, la petite n'en demanda pas davantage et s'éloigna humblement, se perdant dans la foule avec sa vieille. Mais, à côté de l'image de l'enfant Jésus, se plaçait maintenant dans son cœur celle de la dame blanche qui lui avait parlé si doucement. Aussi, eut-elle soin d'engager la vieille à demeurer quelques jours à Coïmbatour.

(A suivre)

Rothschild (suite)

“ Auditeur silencieux et solitaire du formidable arrêt des destinées, nous aurions été moins ému si nous eussions été dans la mêlée : le péril, le feu, la cohue de la mort ne nous auraient pas laissé le temps de méditer ; mais, seul sous un arbre, dans la campagne de Gand, comme le berger des troupeaux qui paissaient autour de nous, le poids des réflexions nous accablait. Quel était ce combat ? Était-il définitif ? Napoléon était-il là en personne ? Le monde, comme la robe du Christ, était-il jeté au sort ? Succès ou revers de l'une ou l'autre armée, quelle serait la conséquence de l'évènement pour les peuples, liberté ou esclavage ? Mais quel sang coulait ? Chaque bruit parvenu à notre oreille n'était-il pas le dernier soupir d'un Français ? Était-ce un nouveau Crécy, un nouveau Poitiers, un nouveau d'Azincourt dont allaient jouir les plus implacables ennemis de la France ? S'ils triomphaient, notre gloire n'était-elle pas perdue ? Si Napoléon l'emportait, que devenait la liberté ? ”

Napoléon était bien là en personne. Il avait confié de nouveau sa fortune aux champs de bataille, pour y acquérir le droit de tout pouvoir à son gré. Les souverains, réunis à Vienne, avaient mis sa tête à prix, comme aux temps barbares, en la taxant à deux millions. Trois armées, dont l'effectif devait dépasser 800 000 hommes, s'étaient mises en marche pour l'écraser sous leurs poids : les Anglais, sous les ordres de Wellington ; les Autrichiens, commandés par Schevartzenberg ; les Prussiens, par Blücher. Mais Napoléon était encore le génie des batailles, il venait d'infliger des pertes énormes à Blücher en avant de Fleurus, au village de Ligny ; et quarante-huit heures après, aigle au dernier vol impétueux, il attaquait Wellington au Mont-Saint-Jean, près de Waterloo.

Mais l'aigle était également sa vieille garde. A l'encontre des souverains qui l'avaient exclu d'une manière aussi étrange des lois de l'humanité en mettant sa tête à prix, ses soldats ne pensaient plus qu'à verser une dernière fois leur sang pour le défendre. A son retour de l'île d'Elbe, il leur dit, en leur rendant leurs aigles, et en présentant le petit bataillon qui l'avait suivi dans l'île d'Elbe : “ Voici les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur ; ils sont tous mes amis ils étaient chers à mon cœur. Toutes les fois que je les voyais.

ils me représentaient les différents régiments de l'armée. Dans ces 600 braves, il y a des hommes de tous les régiments; tous me rappelaient ces grandes journées dont le souvenir m'est si cher; car tous sont couverts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mémorables. En les aimant, c'est vous tous, soldats de l'armée française, que j'aimais! Ils vous rapportent ces aigles, qu'elles vous servent de ralliement, en les donnant à la garde, je les donne à toute l'armée, la trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes d'un voile funèbre, mais, grâce au peuple français et à vous, elles reparaissent resplendissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trouveront toujours et partout où l'intérêt de la patrie les appellera! Que les traîtres et ceux qui voudraient envahir notre territoire n'en puissent jamais soutenir les regards!" (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à l'Hôpital-Général, le 24; à Ste-Emmélie, le 26; à N.-D. de Lourdes, le 27; à St-Désiré, le 28; à St-Jean Port-Joli, le 29. — M. l'abbé H. Bouffard quittera Rome pour le Canada dans les derniers jours de mai. — Nous accusons réception de six cantiques populaires du Canada Français, harmonisés pour quatre voix et orgue ou piano par M. Ernest Gagnon. — Le troisième pèlerinage à Lourdes se fera cette année sous la direction de M. l'abbé Latulippe. Le départ aura lieu de Montréal, le 2 juillet, et la durée du pèlerinage sera de sept semaines environ. Le coût du voyage est fixé à \$275., tous frais compris. — L'emplacement de la future église de Limoilou est définitivement choisi. Elle sera érigée sur le fief de l'Hôtel-Dieu, à quelques arpents du chemin de Beauport, côté sud. Deux rues, aboutissant à ce chemin seront ouvertes, ainsi qu'une troisième, transversale, qui reliera les deux premières. En attendant que cette église soit prête, la messe sera dite dans la chapelle temporaire de la bâtisse en pierre, située à l'extrémité sud de la corderie. M. T. Fournier, ex-juge de la cour suprême du Canada, est décédé la semaine dernière à l'âge de 73 ans. Il appartenait à l'école libérale.